

Fiche d'Inscription Stagiaire

Les éléments suivants sont à fournir obligatoirement

Nom :

Prénom :

Adresse Permanente :

Code postal :

Ville :

Pays :

☎ Téléphone 1:

☎ Téléphone 2:

Adresse E-mail :

Date de naissance :

Age :

Remarques particulières (port d'un dispositif spécifique, allergie, opération récente, difficultés particulières) :.....
.....

Stage Désiré

♦ 1^{er} Stage : du/...../..... au/...../.....

Matin
 Après-midi

♦ 2^{ème} Stage : du/...../..... au/...../.....

Matin
 Après-midi

♦ 3^{ème} Stage : du/...../..... au/...../.....

Matin
 Après-midi

♦ 4^{ème} Stage : du/...../..... au/...../.....

Matin
 Après-midi

Club Moussaillons :
4 à 6 ans

OptiMouss :
6 à 8 ans

Optimist :
8 à 12 ans

Catamaran Adolescent :
10 à 17 ans

Kayak :
8 à 17 ans

Catamaran Adulte :
Dès 18 ans

Planche à voile Adolescent :
12 à 17 ans

Multi activités :
10 à 17 ans

Planche à voile Adulte :
Dès 18 ans

Règlement

ACOMPTE A L'INSCRIPTION :

..... €

Espèces :€

Par chèque :€

n° : Banque :

Virement Bancaire :€

Carte Bancaire :€

Chèques Vacances :€

SOLDE : 1 SEMAINE AVANT LE STAGE :

..... €

Espèces :€

Par chèque :€

n° : Banque :

Virement Bancaire :€

Carte Bancaire :€

Chèques Vacances :€

Fait à

, le

Signature

Yacht Club de Six-Fours
Base Nautique du Brusac - Corniche des Îles
83140 Six Fours Les Plages

☎ : 04.94.34.18.50 Fax : 09.58.99.21.73

Email : y-sixfours@free.fr - Site Internet: www.y-sixfours.com



La suite au verso

AUTORISATION PARENTALE ET DECHARGES (pour les mineurs) :

Je soussigné(e) (NOM).....(PRENOM)....., Père*, Mère*, tuteur*, responsable légal de l'enfant (NOM).....(PRENOM)....., – l'autorise à pratiquer les activités nautiques organisées par le Yacht Club de Six-Fours. – autorise Le Yacht Club de Six-Fours à prendre toute disposition utile en cas d'accident, y compris son transport dans un établissement hospitalier où toute intervention médicale ou chirurgicale pourra être pratiquée en cas de nécessité, et en assurer le règlement ; – atteste que l'enfant précité est apte médicalement et physiquement à la pratique de ce sport – atteste sur l'honneur de l'aptitude du pratiquant :
- à chuter, s'immerger et se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique pour les Moussaillons*
- à s'immerger et à nager au moins 25 mètres sans reprendre pied **pour les moins de 16 ans***
- à plonger et nager au moins 50 mètres en eau profonde **à partir de 16 ans***

DECHARGE DE RESPONSABILITE (pour les majeurs):

Je soussigné(e) (NOM).....(PRENOM)....., certifie :
- être apte médicalement et physiquement à pratiquer l'activité voile
- être capable de plonger et de nager au moins 50 mètres en eau profonde

DROIT A L'IMAGE (pour tous) :

Je, soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Autorise Le Yacht Club de Six-Fours à utiliser les images me représentant ou représentant mon enfant mineur :

Nom : _____ Prénom : _____

A titre d'information et d'illustration, pour ses supports de communication faisant l'objet d'une diffusion locale, départementale, nationale ou internationale.

J'atteste également avoir reçu une information précisant le montant des garanties d'assurance associées à la licence de la FFV ou passeport voile et, avoir été informé des possibilités offertes par les garanties complémentaires (PREVI VOILE ET PREVIVOILE PLUS) et l'option rachat de franchises.

(*) Rayer la mention inutile

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

ATTENTION : LE CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU SPORT DE MOINS D'UN AN A LA DATE DU STAGE EST OBLIGATOIRE – A DEFAUT UNQUESTIONNAIRE MEDICAL SERA A REMPLIR POUR LES STAGIAIRES AYANT FOURNI UN CERTIFICAT MEDICAL EN 2017.

Les réductions ne s'appliquent que sur le prix des cours (Hors Passeport et adhésion)

Les réductions, de quelque nature qu'elles soient, sont établies par le Secrétariat. L'activité Club Moussaillon ne bénéficie d'aucune réduction.

Règlement : 50% à l'Inscription

Le Solde est à verser au plus tard une semaine avant le stage

Règlement par :

Chèques à l'ordre de YCSF, Espèces, Chèques Vacances, Carte & Virements Bancaires

En cas de désistement et sur présentation d'un justificatif (maladie-accident-convocation à un examen...) :

- Plus de 1 mois avant le stage : Remboursement de l'acompte moins 40 €.

- Moins de 1 mois : remboursement de l'acompte moins 70 €

Abandon en cours de stage (maladie, accident...) : Seuls sont remboursés, sur présentation **d'un justificatif obligatoire**, les jours non utilisés hors adhésion et passeport.

La suspension des cours par mauvais temps ne donne pas lieu à remboursement ou report sur une autre session.

Des cours théoriques sont dispensés à terre.

Tout paiement fait l'objet d'un reçu de la part du Y.C.S.F.

Pour tout renseignement contactez : Carole & Vincent au 04 94 34 18 50 ou par mail : ysexfour@free.fr

Fait à

, le

Signature

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat du club. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat du YCSF.